

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024
CONVENTION DE PROJET
TROISFONTAINES - Cristallerie Vallerysthal - Requalification
MO10E029100**

Le conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier de Grand Est,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'Etat,

Vu le règlement intérieur institutionnel, et notamment son article 19, le conseil d'administration faisant valoir son droit d'évocation,

Vu la demande formulée par la communauté de communes Sarrebourg Moselle Sud souhaitant l'intervention de l'EPFGE pour assurer la maîtrise foncière et la réalisation d'études techniques et environnementales sur l'ancienne cristallerie Vallerysthal située sur son territoire intercommunal en vue d'un projet à vocation économique et touristique,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la commune de Troisfontaines et la communauté de communes Sarrebourg Moselle Sud annexée à la présente délibération, portant sur :

- l'acquisition, le portage puis la cession des biens susvisés d'une superficie de 65 a 28 ca pour une enveloppe financière d'un montant prévisionnel de 50 000 € HT,
- la réalisation d'études techniques complémentaires (notamment environnementales) sur le site susvisé pour une enveloppe financière d'un montant prévisionnel de 200 000 € HT, pris en charge à 80% par l'EPFGE et à 20% par la communauté de communes Sarrebourg Moselle Sud,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la commune de Troisfontaines et la communauté de communes Sarrebourg Moselle Sud la convention de projet annexée à la présente délibération,

- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

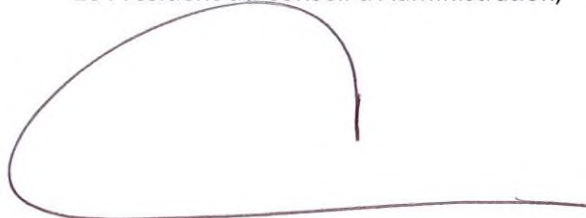
VU ET APPROUVE

Le 17 DEC. 2021

La Préfète de Région, Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Antony CAPS